



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 25 novembre 2015

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 25 novembre 2015 à la salle Wallace de la susdite MRC.

Sont présents :

Jacques Madore	préfet	Saint-Malo (M)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Bertrand Lamoureux	maire	Coaticook (V)
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)
Martin Saindon	maire	Dixville (M)
Richard Belleville	maire	East Hereford (M)
Réjean Masson	maire	Martinville (M)
Gérard Duteau	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	conseiller	Saint-Malo (M)
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Bernard Marion	maire	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	mairesse	Waterville (V)

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

1.1 Élection du préfet, préfet adjoint et membres du comité administratif

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX

4.1 Approbation de la session ordinaire du 21 octobre 2015

4.2 Suivi des procès-verbaux

4.2.1 PIIRL révisé – version finale

4.2.2 Modification de la résolution CM2015-08-191 – Entente de développement culturel

5.0 TRÉSORERIE

5.1 Paiement des comptes

5.1.1 Comptes payés

5.1.2 Comptes à payer

5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation des dépenses

5.3 Amélioration de l'habitat – Autorisation à déboursier

5.4 Prévisions budgétaires 2016

5.4.1 Partie I

5.4.2 Partie II

5.4.3 Partie III

5.4.4 Partie IV

5.4.5 Partie VI

5.4.6 Partie VII

5.4.7 Partie VIII



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 5.5 Dépenses incompressibles
- 5.6 Suivis et transferts budgétaires
- 5.7 Fonds Tillotson pour la région de Coaticook – Frais de gestion
- 5.8 Travaux de cours d'eau
- 5.9 Ristourne MMQ

6.0 AMÉNAGEMENT-DÉVELOPPEMENT-ENVIRONNEMENT

- 6.1 Bureau des délégués – Désignation des représentants de la MRC
- 6.2 Document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités de la MRC de Coaticook suite à l'entrée en vigueur du règlement 6-23.35
- 6.3 Contrat de services professionnels pour 2016 – Responsable du dossier des matières résiduelles - Signature
- 6.4 Plan de développement régional 2015-2020 du territoire de la MRC de Coaticook
- 6.5 Plan d'engagement des organismes à l'égard des orientations et des objectifs du plan de développement régional 2015-2020
- 6.6 Entente de partage des actifs avec le CLD – Signature
- 6.7 Entente portant sur le solde du Fonds jeunesse du CLD de la MRC de Coaticook- Signature

7.0 AVIS DE MOTION

- 7.1 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « I » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2016 et de leur paiement par les municipalités locales **et dispense de lecture**
- 7.2 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « II » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2016 et de leur paiement par les municipalités locales **et dispense de lecture**
- 7.3 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « III » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2016 et de leur paiement par les municipalités locales **et dispense de lecture**
- 7.4 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « IV » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2016 et de leur paiement par les municipalités locales **et dispense de lecture**
- 7.5 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « VII » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2016 et de leur paiement par les municipalités locales **et dispense de lecture**
- 7.6 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « VIII » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2016 et de leur paiement par les municipalités locales **et dispense de lecture**



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 7.7 Règlement déléguant à la direction générale le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2016 **et dispense de lecture**
- 7.8 Règlement modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 7.9 Règlement instituant un Comité consultatif en transport collectif au sein de la MRC de Coaticook et déterminant sa composition et ses règles de fonctionnement
- 7.10 Règlement instituant un Comité consultatif en culture au sein de la MRC de Coaticook et déterminant sa composition et ses règles de fonctionnement

8.0 RÈGLEMENTS

- 8.1 Règlement modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook

9.0 AUTRES AFFAIRES

- 9.1 Pacte rural
 - 9.1.1 Modification du projet de Saint-Herménégilde
 - 9.1.2 Liste de projets 2014-2015
 - 9.1.3 Date de tombée – Appel de projets printemps 2016
- 9.2 Comité consultatif agricole – Renouvellement de mandat
- 9.3 Entente portant sur l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisir- Addenda – Signature
- 9.4 Calendrier des sessions 2016
 - 9.4.1 Conseil de la MRC
 - 9.4.2 Comité administratif de la MRC
- 9.5 Transport
 - 9.5.1 Entente avec Acti-Bus de la région de Coaticook
 - 9.5.2 Prévisions budgétaires 2016 d'Acti-Bus
 - 9.5.3 Plan de développement en transport collectif – Stratégie de développement
- 9.6 Vidange de fosses septiques – Base commune règlementaire – Taxation
- 9.7 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles – Commission scolaire des Hauts-Cantons
- 9.8 Acte de cession à l'adjudicataire – Lots 849-P, 851-P, 841-P, 845-P et 987-P du Canton de Stanstead, circonscription foncière de Stanstead – Municipalité de Stanstead-Est
- 9.9 Schéma de couverture de risques en incendie, version révisée, Conformité

10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

- 10.1 Procès-verbal du Comité administratif du 23 novembre 2015
- 10.2 Compte-rendu du Comité de sécurité publique du 21 octobre 2015

11.0 RECOMMANDATIONS

- 11.1 Comité administratif du 23 novembre 2015
 - 11.1.1 MRC de Laurentides – Maintien de la participation au programme d'entretien de la Route verte



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

12.0 CORRESPONDANCE

12.1 Extrait du «Registre de Correspondance»

13.0 RAPPORTS

13.1 Préfet

13.2 Délégations et porteurs de dossier

13.3 Directeur général et Équipe de la MRC

13.4 Autres informations et/ou rapports

13.4.1 Rappels

13.4.1.1 Fête régionale de la famille – 6 décembre

13.4.1.2 Souper des fêtes – 27 novembre – STEE

13.4.2 Bulletin Contact de la FQM

13.4.2.1 du 3 novembre 2015

13.4.2.2 du 17 novembre 2015

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h00 par le préfet. Le préfet Monsieur Jacques Madore souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC et préside la rencontre. Le directeur général Dominick Faucher est présent. Nancy Bilodeau, greffière et secrétaire-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire. Monsieur Benoît Roy est absent lors de l'ouverture.

1.1 ÉLECTION DU PRÉFET, PRÉFET ADJOINT ET DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Conformément à l'article 210.26 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (L.R.Q., c 0-9) et à la «*Politique concernant la nomination des préfets et préfet adjoint de la MRC de Coaticook*», la secrétaire-trésorière adjointe et greffière procède à l'élection du préfet, du préfet adjoint et des membres du comité administratif. Le maire de la Ville de Coaticook a *de facto* un siège au sein du comité administratif de la MRC de Coaticook en vertu des statuts de la MRC.

Après le processus de mise en candidature et d'élection, sont proclamées élues les personnes suivantes :

Nom	Maire de la municipalité de	Fonction (s)
Jacques Madore	Saint-Malo	Préfet Membre du comité administratif
Bertrand Lamoureux	Coaticook	Préfet adjoint Membre du comité administratif
Réjean Masson	Martinville	Membre du comité administratif



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Richard Belleville East Hereford Membre du comité administratif

Bernard Marion Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton Membre du comité administratif

Les personnes ainsi proclamées élues prêtent serment avant la poursuite de la session. Il est 19h36.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler

CM2015-11-253

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2015-11-254

4.0 PROCÈS-VERBAUX

4.1 APPROBATION SESSION ORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2015

ATTENDU l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'ordre du jour du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 21 octobre 2015 et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 21 octobre 2015, comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

Monsieur Benoît Roy se joint aux délibérations du conseil de la MRC. Il est 19h41.

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX



CM2015-11-255

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

4.2.1 PIIRL RÉVISÉ – VERSION FINALE

ATTENDU que le *Programme Plan d'intervention en infrastructures routières locales* (PIIRL) est un nouveau volet du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, s'ajoutant aux cinq enveloppes constituant ce dernier ;

ATTENDU que les interventions identifiées dans les plans d'intervention en infrastructures routières (PIIRL) visent à optimiser les investissements sur la partie désignée prioritaire du réseau local de niveaux 1 et 2 ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2012-09-294, le conseil de la MRC a présenté une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales pour la MRC de Coaticook, confirmant ainsi l'engagement de la MRC à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme PIIRL ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2013-03-134, la MRC a adjugé le mandat de services professionnels pour l'élaboration du plan d'intervention en infrastructures routières locales de la MRC au fournisseur ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation et ayant également proposé le prix le plus bas, soit BPR Infrastructure Inc., **sous réserve** de l'acceptation par le ministère des Transports de la méthode proposée par le fournisseur pour l'auscultation de la chaussée ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2013-05-179 le conseil de la MRC a demandé au ministère des Transports une prolongation du délai accordé à la MRC pour procéder à l'élaboration de son Plan d'intervention en infrastructures routières locales ;

ATTENDU les nombreuses discussions de la direction générale avec le ministère et BPR Infrastructure Inc. afin d'adopter un Plan d'intervention en infrastructures routières locales qui convienne à toutes les parties ;

ATTENDU la volonté du milieu d'inclure dans le PIIRL, le rang 9 qui est une voie collectrice entre les municipalités de Coaticook, Saint-Herménégilde et East Hereford ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU de continuer les discussions avec le ministère et BPR Infrastructure Inc. afin d'adopter dans les prochaines semaines une version finale du Plan d'intervention en infrastructures routières locales de la MRC de Coaticook incluant le rang 9 et de demander au besoin le soutien de la députation régionale pour la conclusion du dossier.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-11-256

**4.2.2 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION CM2015-08-191 –
ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2015-08-191, le conseil de la MRC avait autorisé la direction générale à signer une nouvelle entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Coaticook ;

ATTENDU que l'entente ne sera pas tripartite ;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier la demande d'aide financière et la résolution CM2015-08-191 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU de modifier la résolution CM2015-08-191 et ainsi elle se lira dorénavant comme suit :

« **ATTENDU** la possibilité de signer une entente entre la MRC de Coaticook et le ministère de la Culture et des Communications pour le développement culturel sur le territoire ;

ATTENDU que le plan d'action couvrira l'ensemble du territoire de la MRC ;

ATTENDU que l'objectif du ministère est notamment d'instrumenter la MRC pour l'aider à :

- assurer la préservation et la mise en valeur du patrimoine ;
- soutenir la promotion et l'animation du livre et de la lecture ;
- consolider l'identité culturelle de la collectivité ;
- etc. ;

ATTENDU que cette entente serait assortie d'une enveloppe budgétaire ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter la proposition d'entente de développement culturel, telle que présentée ;
- ▶ d'autoriser la direction générale à signer une nouvelle entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution au ministère.»

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

5.0 TRÉSORERIE

5.1 PAIEMENT DES COMPTES

5.1.1 COMPTES PAYÉS

La secrétaire-trésorière adjointe dépose la liste des comptes d'un montant total de 663 844,60 \$ payés au 25 novembre 2015 conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 29 677,12 \$ comme ici au long reproduite ;

CM2015-11-257



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Richard Belleville

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 29 677,12 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

La secrétaire-trésorière adjointe dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2015, pour les mois d'octobre, comme ici au long reproduit.

CM2015-11-258

5.3 AMÉLIORATION DE L'HABITAT - AUTORISATION À DÉBOURSER

ATTENDU que suite à la révision des processus et la décentralisation des activités de livraison des programmes de la Société d'habitation du Québec, la MRC de Coaticook, comme partenaire a maintenant une plus grande autonomie et plus de responsabilités ;

ATTENDU que le dossier P-1222642 dans le cadre du programme d'Adaptation de domicile offert par la Société d'habitation du Québec fut analysé et jugé admissible ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la MRC verse maintenant elle-même les montants de subvention aux bénéficiaires et entrepreneurs ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU d'autoriser le paiement des montants de subvention dans le dossier précité du programme d'Adaptation de domicile offert par la Société d'habitation du Québec de même que les honoraires de l'inspecteur, Monsieur Pierre Laliberté dans ce dossier.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

5.4 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016

5.4.1 PARTIE I

ATTENDU que conformément à l'article 975 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit préparer et adopter le budget de celle-ci pour l'exercice financier 2016 ;

ATTENDU que le budget comporte autant de parties qu'il y a de parties exercées par la MRC et constitue une partie l'ensemble des catégories de fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote ;

ATTENDU que les parties du budget sont adoptées séparément ;

CM2015-11-259



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la Partie «I» comprend les catégories de fonctions suivantes : *Aménagement, Législation, Sécurité publique, Développement culturel, Centre de tri, Promotion économique, Abattage d'arbres, Évaluation et Transport collectif* ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

IL EST RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2016 de la Partie «I» d'un total de 3 833 795 \$ comme suit décrites :

- ▶ pour la catégorie de fonctions «*Aménagement*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 2 026 672 \$;
- ▶ pour la catégorie de fonctions «*Législation*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 65 407 \$;
- ▶ pour la catégorie de fonctions «*Projets spéciaux*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 70 000 \$;
- ▶ pour la catégorie de fonctions «*Sécurité publique*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 214 895 \$;
- ▶ pour la catégorie de fonctions «*Développement culturel*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 50 293 \$;
- ▶ pour la catégorie de fonctions «*Centre de tri*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 61 789 \$;
- ▶ pour la catégorie de fonctions «*Promotion économique*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 560 868 \$;
- ▶ pour la catégorie de fonctions «*Abattage d'arbres*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 32 114 \$;
- ▶ pour la catégorie de fonctions «*Évaluation*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 292 724 \$;
- ▶ pour la catégorie de fonctions «*Fonds Tillotson*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 131 400 \$;
- ▶ pour la catégorie de fonctions «*Transport collectif*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 327 633 \$.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-11-260

5.4.2 PARTIE II

ATTENDU que conformément à l'article 975 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit préparer et adopter le budget de celle-ci pour l'exercice financier 2016 ;

ATTENDU que le budget comporte autant de parties qu'il y a de parties exercées par la MRC et constitue une partie l'ensemble des catégories de fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote ;

ATTENDU que les parties du budget sont adoptées séparément ;

ATTENDU que la Partie «II» comprend la catégorie de fonctions suivante : *Plans et règlements* ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2016 de la Partie «II» d'un total de 51 791 \$ comme suit décrites :

- ▶ pour la catégorie de fonctions «*Plan et règlements*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 51 791 \$.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	7,71		
Bernard Vanasse	7	41,80		
Martin Saindon	2	9,01		
Richard Belleville	1	3,87		
Réjean Masson	1	6,17		
Gérard Duteau	2	9,05		
Benoît Roy	1	6,27		
Henri Pariseau	1	1,33		
Bernard Marion	2	6,83		
Gilbert Ferland	2	7,96		
TOTAL	21/21	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-11-261

5.4.3 PARTIE III

ATTENDU que conformément à l'article 975 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit préparer et adopter le budget de celle-ci pour l'exercice financier 2016 ;

ATTENDU que le budget comporte autant de parties qu'il y a de parties exercées par la MRC et constitue une partie l'ensemble des catégories de fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote ;

ATTENDU que les parties du budget sont adoptées séparément ;

ATTENDU que la Partie «III» comprend la catégorie de fonctions suivante :
Agent de loisirs ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2016 de la Partie «III» d'un total de 51 363 \$ comme suit décrites :

- ▶ pour la catégorie de fonctions «*Agent de loisirs*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 51 363 \$.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,22		
Bertrand Lamoureux	19	50,34		
Bernard Vanasse	7	17,45		
Martin Saindon	2	3,76		
Richard Belleville	1	1,62		
Réjean Masson	1	2,58		
Gérard Duteau	2	3,78		
Benoît Roy	1	2,62		
Henri Pariseau	1	0,56		
Bernard Marion	2	2,85		
Nathalie Dupuis	5	11,22		
TOTAL	43/43	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-11-262

5.4.4 PARTIE IV

ATTENDU que conformément à l'article 975 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit préparer et adopter le budget de celle-ci pour l'exercice financier 2016 ;

ATTENDU que le budget comporte autant de parties qu'il y a de parties exercées par la MRC et constitue une partie l'ensemble des catégories de fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote ;

ATTENDU que les parties du budget sont adoptées séparément ;

ATTENDU que la Partie «IV» comprend les catégories de fonctions suivantes : *Fédération québécoise des municipalités (FQM)*, *Vente pour taxes*, *Repères géodésiques*, et *Plastiques agricoles* ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2016 de la Partie «IV» d'un total de 138 856 \$ comme suit décrites :

- ▶ pour la catégorie de fonctions «*Fédération québécoise des municipalités (FQM)*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 35 873 \$;
- ▶ pour la catégorie de fonctions «*Vente pour taxes*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 42 482 \$;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ pour la catégorie de fonctions «*Repères géodésiques*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 8 742 \$;
- ▶ pour la catégorie de fonctions «*Plastiques agricoles*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 51 759 \$.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-11-263

5.4.5 PARTIE VI

ATTENDU que conformément à l'article 975 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit préparer et adopter le budget de celle-ci pour l'exercice financier 2016 ;

ATTENDU que le budget comporte autant de parties qu'il y a de parties exercées par la MRC et constitue une partie l'ensemble des catégories de fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote ;

ATTENDU que les parties du budget sont adoptées séparément ;

ATTENDU que la Partie «VI» comprend la catégorie de fonctions suivante : *Inspection* ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Richard Belleville



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2016 de la Partie «VI» d'un total de 73 474 \$ comme suit décrites :

- ▶ pour la catégorie de fonctions «*Inspection*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 73 474 \$.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Martin Saindon	2	31,3		
Richard Belleville	1	13,5		
Gérard Duteau	2	31,5		
Bernard Marion	2	23,7		
TOTAL	7/7	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-11-264

5.4.6 PARTIE VII

ATTENDU que conformément à l'article 975 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit préparer et adopter le budget de celle-ci pour l'exercice financier 2016 ;

ATTENDU que le budget comporte autant de parties qu'il y a de parties exercées par la MRC et constitue une partie l'ensemble des catégories de fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote ;

ATTENDU que les parties du budget sont adoptées séparément ;

ATTENDU que la Partie «VII» comprend la catégorie de fonctions suivante : *Prévention incendie et Fosses septiques* ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2016 de la Partie «VII» d'un total de 279 707 \$ comme suit décrites :

- ▶ pour la catégorie de fonctions «*Prévention incendie*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 69 332 \$;
- ▶ pour la catégorie de fonctions «*Fosses septiques*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 210 375 \$.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,75		
Bertrand Lamoureux	19	58,63		
Martin Saindon	2	4,38		
Richard Belleville	1	1,88		
Réjean Masson	1	3,00		
Gérard Duteau	2	4,40		
Benoît Roy	1	3,05		
Henri Pariseau	1	0,65		
Bernard Marion	2	3,32		
Gilbert Ferland	2	3,87		
Nathalie Dupuis	5	13,07		
TOTAL	38/38	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-11-265

5.4.7 PARTIE VIII

ATTENDU que conformément à l'article 975 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit préparer et adopter le budget de celle-ci pour l'exercice financier 2016 ;

ATTENDU que le budget comporte autant de parties qu'il y a de parties exercées par la MRC et constitue une partie l'ensemble des catégories de fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote ;

ATTENDU que les parties du budget sont adoptées séparément ;

ATTENDU que la Partie «VIII» comprend la catégorie de fonctions suivante :
Collecte sélective ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2016 de la Partie «VIII» d'un total de 265 832 \$ comme suit décrites :

- ▶ pour la catégorie de fonctions «*Collecte sélective*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 265 832 \$.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	9,1		
Martin Saindon	2	10,6		
Richard Belleville	1	4,5		
Réjean Masson	1	7,3		
Gérard Duteau	2	10,6		
Benoît Roy	1	7,4		
Henri Pariseau	1	1,6		
Bernard Marion	2	8,0		
Gilbert Ferland	2	9,3		
Nathalie Dupuis	5	31,6		
TOTAL	19/19	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-11-266

5.5 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte les dépenses incompressibles pour un montant de 2 622 970 \$ pour différentes catégories de fonctions dans les parties «I», «II», «III», «IV», «VI», «VII» et «VIII» des prévisions budgétaires 2016, comme ici au long reproduites ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU d'approuver les dépenses telles que décrites à la présente pour l'exercice financier 2016 et, en conséquence, est requise l'émission du certificat de crédit disponible de la secrétaire-trésorière en date du 1^{er} janvier 2016.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-11-267

5.6 SUIVIS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'affectation de surplus non utilisé de la Partie «I» afin de combler des dépenses engagées au cours de l'exercice financier 2015, pour un montant total de 15 176 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'affecter à même le surplus d'exercice se terminant le 31 décembre 2015, de la Partie «I» à même les départements suivants au profit des mêmes départements :

- «*Législation*» un montant de 51 \$ pour une cotisation de l'employeur excédentaire ;
- «Fonds Tillotson» un montant de 15 125 \$ pour les frais d'administration de 2014 et 2015 ainsi que les frais bancaires.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION



CM2015-11-268

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

**5.7 FONDS TILLOTSON POUR LA RÉGION DE COATICOOK
- FRAIS DE GESTION**

ATTENDU qu'un nouveau fonds fut créé soit le «Tillotson Coaticook Region Fund» ou le «Fonds Tillotson pour la région de Coaticook» grâce à la New Hampshire Charitable Foundation ;

ATTENDU que la MRC sert d'intermédiaire et de gestionnaire du fonds ;

ATTENDU qu'à ce titre elle percevra des honoraires de gestion de 5 % du montant annuel versé par la New Hampshire Charitable Foundation pour de l'aide financière via le «Fonds Tillotson de la région de Coaticook», soit 142 541 \$ pour 2015 ;

ATTENDU que cela représente une somme de 7 127,05 \$ pour les frais d'administration par la MRC pour l'année 2015 ;

ATTENDU qu'un montant de 182 976,23 \$ fut accordé en bourse en 2015 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'autoriser l'envoi de l'État des revenus et dépenses pour l'exercice financier 2015 du «Fonds Tillotson pour la région de Coaticook» à la New Hampshire Charitable Foundation ;
- ▶ de réclamer les honoraires de gestion pour l'exercice financier 2015.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2015-11-269

5.8 TRAVAUX DE COURS D'EAU

ATTENDU que des travaux de stabilisation des berges ont été effectués sur la propriété immatriculée 9911 19 0797 à Compton ;

ATTENDU que cette portion de la rivière Coaticook est un cours d'eau réglementé en vertu du règlement 2-286 (2006) de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les propriétaires et/ou ayants droit des lieux se sont engagés à payer la totalité des frais ;

ATTENDU que des travaux de stabilisation des berges ont également été effectués sur la propriété immatriculée 0008 73 7534 à Compton ;

ATTENDU que cette autre portion de la rivière Coaticook est un cours d'eau réglementé en vertu du règlement 5-025 (2013) de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les propriétaires et/ou ayants droit des lieux se sont engagés à payer la totalité des frais ;

ATTENDU que des travaux de stabilisation des berges ont également été effectués sur la propriété immatriculée 0008 39 6459 à Compton ;

ATTENDU que cette autre portion de la rivière Coaticook est un cours d'eau réglementé en vertu du règlement 5-019 (2011) de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les propriétaires et/ou ayants droit des lieux se sont engagés à payer la totalité des frais ;

ATTENDU que des travaux de stabilisation des berges ont également été effectués sur la propriété immatriculée 9907 60 5088 à Compton ;

ATTENDU que cette portion du ruisseau Veillette est un cours d'eau réglementé en vertu du règlement 5-029 (2015) de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les propriétaires et/ou ayants droit des lieux se sont engagés à payer la totalité des frais ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter les dépenses reliées aux travaux d'aménagement des berges à Compton, au coût total toutes taxes incluses de 43 788,23 \$ pour la propriété immatriculée 9911 19 0797 ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant total de 39 984,49 \$ à cet effet dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Hygiène du milieu – Cours d'eau, Services professionnels-Travaux*» ;
- ▶ d'accepter les dépenses reliées aux travaux d'aménagement des berges à Compton, au coût total toutes taxes incluses de 20 326,06 \$ pour la propriété immatriculée 0008 73 7534 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant total de 18 560,41 \$ à cet effet dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Hygiène du milieu – Cours d'eau, Services professionnels-Travaux*» ;
- ▶ d'accepter les dépenses reliées aux travaux d'aménagement des berges à Compton, au coût total toutes taxes incluses de 14 653,17 \$ pour la propriété immatriculée 0008 39 6459 ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant total de 13 380,29 \$ à cet effet dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Hygiène du milieu – Cours d'eau, Services professionnels-Travaux*» ;
- ▶ d'accepter les dépenses reliées aux travaux d'aménagement des berges à Compton, au coût total toutes taxes incluses de 83 913,24 \$ pour la propriété immatriculée 9907 60 5088 ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant total de 76 623,97 \$ à cet effet dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Hygiène du milieu – Cours d'eau, Services professionnels-Travaux*» ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement desdites factures et le traitement approprié pour leur recouvrement auprès de la municipalité de Compton, ainsi que des frais de gestion applicables en vertu de la résolution CM2011-09-310 ;
- ▶ d'autoriser l'utilisation des revenus supplémentaires générés par la catégorie de fonctions «*Aménagement, recouvrement municipalités*» au remboursement desdites dépenses, et ce, jusqu'à concurrence desdits revenus supplémentaires.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.9 RISTOURNE MMQ

Information est donnée par la greffière que la part de la MRC de Coaticook dans la ristourne de 4 M\$ de la Mutuelle des municipalités du Québec au terme de l'exercice financier 2014 est de 2 769 \$.

6.0 AMÉNAGEMENT- DÉVELOPPEMENT- ENVIRONNEMENT

CM2015-11-270

6.1 BUREAU DÉLÉGUÉS - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC

ATTENDU que conformément à l'article 129 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* le conseil doit nommer, parmi ses membres, les délégués, au nombre de trois (3) ;

ATTENDU que le préfet est d'office, un des délégués ;

ATTENDU qu'il est loisible au conseil de nommer, parmi ses membres, un substitut à chacun des trois délégués ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU de nommer les personnes suivantes, au bureau des délégués, soient :

Délégués	Substituts
Monsieur Jacques Madore (Préfet) Maire de Saint-Malo	Monsieur Réjean Masson Maire de Martinville
Monsieur Gilbert Ferland Maire de Stanstead-Est	Monsieur Johnny Pizar Maire de Barnston-Ouest
Madame Nathalie Dupuis Mairesse de Waterville	Monsieur Bernard Vanasse Maire de Compton

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-11-271

6.2 DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE COATICOOK SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 6-23.35 (ZI COATICOOK)

ATTENDU que le conseil prend en compte le document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités locales, suite à l'entrée en vigueur de la modification 6-23.35 au schéma d'aménagement révisé et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU d'adopter le document indiquant la nature des modifications du schéma d'aménagement révisé tel que pris en compte par ce conseil, soit :

«En vertu du deuxième alinéa de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), lors de l'adoption d'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement, le conseil de la MRC doit adopter un document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à sa réglementation d'urbanisme, advenant la modification du schéma d'aménagement.

Suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 6-23.35 modifiant le schéma d'aménagement révisé, la Ville de Coaticook devra modifier ses outils d'urbanisme afin d'y intégrer les nouvelles délimitations de la zone inondable de faible courant.

Les autres municipalités de la MRC de Coaticook ne sont pas affectées par cette modification.»

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-11-272

6.3 CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR 2016 – RESPONSABLE DU DOSSIER DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – SIGNATURE

ATTENDU que le contrat avec Monique Clément pour la gestion du dossier des matières résiduelles sera échu le 31 décembre 2015 ;

ATTENDU que celle-ci propose ses services professionnels pour une banque de temps de près 500 heures au taux horaire de 35,75 \$ toutes taxes en sus ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le projet de contrat pour l'année 2016 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'autoriser la signature du contrat avec Madame Monique Clément pour la gestion du dossier des matières résiduelles, tel que proposé ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit d'un montant de 20 000 \$ avant toutes taxes dans la catégorie de fonctions «Hygiène du milieu» pour ses honoraires ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement sur présentation des honoraires à cet effet ;
- ▶ de requérir également de la trésorerie, le paiement des frais de déplacement et de cotisation au fonds social des employés, sur présentation des pièces justificatives à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

6.4 PLAN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL 2015-2020 DU TERRITOIRE DE LA MRC DE COATICOOK

Le directeur général dépose le Plan de développement régional 2015-2020 du territoire de la MRC de Coaticook qui fait suite à la journée de consultation citoyenne du 2 mai 2015 et plusieurs mois de consultation et de concertation.

CM2015-11-273

6.5 PLAN D'ENGAGEMENT DES ORGANISMES À L'ÉGARD DES ORIENTATIONS ET DES OBJECTIFS DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL 2015-2020

ATTENDU que le dépôt du Plan de développement régional 2015-2020 du territoire de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le conseil de la MRC prend en compte le Plan d'engagement des organismes et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU d'adopter le Plan d'engagement des organismes au soutien du Plan de développement régional 2015-2020 du territoire de la MRC de Coaticook et ainsi autoriser le directeur général de la MRC à signer le Plan d'engagement des organismes au nom de la MRC.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-11-274

**6.6 ENTENTE DE PARTAGE DES ACTIFS AVEC LE CLD -
SIGNATURE**

ATTENDU l'entrée en vigueur de la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (ci-après désigné « le Projet de loi 28 ») le 21 avril 2015 ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a conclu le 18 juillet 2012 au terme de la résolution n° CM-2012-06-224 une entente de délégation avec le CLD de la MRC de Coaticook conformément à l'article 91 de la *Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation* ;

ATTENDU que le Projet de loi 28, à son article 284, prévoit que les droits et obligations, actifs et passifs du CLD en date du 20 avril 2015, en vertu d'un contrat de prêt conclu notamment pour l'établissement d'un fonds local d'investissement (FLI) deviennent ceux de la MRC, de même que les droits, obligations, actifs et passifs qui, à cette date, sont ceux du CLD en vertu d'une aide qu'il a accordée à même les sommes obtenues en vertu de tels contrats ;

ATTENDU que l'article 286 du Projet de loi 28 prévoit que la MRC peut mettre fin unilatéralement à l'Entente par résolution adoptée avant le 20 juillet 2015 ;

ATTENDU que le Projet de loi 28 prévoit qu'entre le 20 avril 2015 et la résiliation de l'Entente, cette entente inclut la gestion des contrats visés à l'article 284 du Projet de loi 28, de sorte que pour cette période transitoire, le CLD continue à en faire la gestion ;

ATTENDU que le conseil de la MRC a adopté la résolution n° CA-2015-06-20 en date du 17 juin 2015 en vertu de laquelle il résilie l'Entente et ce, en date du 30 septembre 2015 ;

ATTENDU les effets qu'accorde le Projet de loi 28 à cette résolution d'entente sur les droits et obligations des parties;

ATTENDU que le Projet de loi 28 (article 289) prévoit que les parties doivent convenir d'une convention de partage dans les 90 jours de la résiliation de l'Entente ;

ATTENDU que le CLD a mis fin à ses activités ainsi qu'aux contrats de travail de l'ensemble de ses employés et a versé les indemnités de départ de ceux-ci ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le Projet de loi 28 prévoit que la convention de partage doit permettre au CLD de s'acquitter des obligations auxquelles elle pourrait être encore tenue après la résiliation de l'Entente ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte un projet de protocole d'entente de partage des actifs avec le CLD de la MRC de Coaticook et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bertrand Lamoureux
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU d'approuver le protocole d'entente de partage des actifs avec le CLD de la MRC de Coaticook tel que présenté et ainsi autoriser le préfet à le signer au nom de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-11-275

6.7 ENTENTE PORTANT SUR LE SOLDE DU FONDS JEUNESSE DU CLD DE LA MRC DE COATICOOK - SIGNATURE

ATTENDU qu'en vertu des dispositions de l'article 89 de la *Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation* (L.R.Q., c. M-30.01), la MRC de Coaticook a conclu une entente en 2004 avec le Gouvernement du Québec, concernant le rôle de la MRC et ses responsabilités en matière de développement local ainsi que les conditions de leur exercice ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 90 de la *Loi sur le MDEIE*, la MRC peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat sur son territoire, dont notamment l'offre de l'ensemble des



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

services de première ligne aux entreprises, l'élaboration d'un plan d'action local pour l'économie et l'emploi et sa mise en œuvre et l'élaboration d'une stratégie en matière de développement de l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat de l'économie sociale, et agir en tant qu'organisme consultatif auprès du centre local d'emploi de son territoire ;

ATTENDU que le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Coaticook a été désigné le 18 février 2004 par la MRC en vertu de la résolution CM2004-02-54 pour remplir les mandats décrits à l'article 90 de la loi sur le territoire de la MRC et qu'une entente de gestion a été conclue entre la MRC et le CLD afin de déterminer les obligations de chacune des parties ;

ATTENDU qu'aux termes de cette entente, le Fond Jeunesse fut créé par le CLD de la MRC de Coaticook pour le développement et la bonification de projets dont le CJE est le porteur ;

ATTENDU l'entrée en vigueur de la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (ci-après désigné « le Projet de loi 28 ») le 21 avril 2015 ;

ATTENDU que la MRC aux termes de la résolution CM2015-06-139 la MRC de Coaticook a mis fin unilatéralement à l'entente de délégation de compétences intervenue le 22 juin 2011 entre la MRC et le CLD, et ce, à compter du 30 septembre 2015 ;

ATTENDU que l'article 288 de la loi mentionne que les actifs nets du CLD doivent être transférés à la MRC et que le CLD doit s'assurer que ce transfert tient compte des obligations auxquelles il pourrait être encore tenu ;

ATTENDU l'article 1 de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) que la MRC a signée avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, stipule que les sommes rendues disponibles suite au partage des actifs du CLD seront intégrées au FDT de la MRC ;

ATTENDU que le solde disponible du Fonds Jeunesse du CLD au 30 septembre 2015 est de 19 702 \$;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte un projet d'entente portant sur le solde du Fonds Jeunesse du CLD de la MRC de Coaticook et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU d'approuver le projet d'entente portant sur le solde du Fonds Jeunesse du CLD de la MRC de Coaticook tel que présenté et ainsi autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général à le signer au nom de la MRC de Coaticook.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

7.0 AVIS DE MOTION

7.1 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « I » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES ET DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Bertrand Lamoureux qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «I» de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2016 et de leur paiement par les municipalités locales, sera présenté au conseil de la MRC. La Partie «I» contient les catégories de fonctions suivantes : *Aménagement, Législation, Sécurité publique, Développement culturel, Centre de tri, Promotion économique, Abattage d'arbres, Évaluation et Transport collectif.* **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.**



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.2 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « II » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES ET DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Johnny Pizar qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «II» de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2016 et de leur paiement par les municipalités locales, sera présenté au conseil de la MRC. La Partie «II» contient la catégorie de fonctions suivante : *Plan et règlements*. **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.**

7.3 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « III » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES ET DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Bernard Vanasse qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «III» de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2016 et de leur paiement par les municipalités locales, sera présenté au conseil de la MRC. La Partie «III» contient la catégorie de fonctions suivante : *Agent de loisirs*. **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.**

7.4 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « IV » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES ET DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Richard Belleville qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «IV» de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2016 et de leur paiement par les municipalités locales, sera présenté au conseil de la MRC. La Partie «IV» contient les catégories de fonctions suivantes : *Fédération québécoise des municipalités (FQM), Repères géodésiques, Vente pour taxes et Plastiques agricoles*. **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.**



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.5 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « VII » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES ET DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Bernard Marion qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «VII» de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2016 et de leur paiement par les municipalités locales, sera présenté au conseil de la MRC. La Partie «VII» contient les catégories de fonctions suivantes : *Prévention des incendies* et *Fosses septiques*. **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.**

7.6 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « VIII » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES ET DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Martin Saindon qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «VIII» de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2016 et de leur paiement par les municipalités locales, sera présenté au conseil de la MRC. La Partie «VIII» contient la catégorie de fonctions suivantes : *Collecte sélective*. **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.**

7.7 RÈGLEMENT DÉLÉGUANT À LA DIRECTION GÉNÉRALE LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS EN CONSÉQUENCE AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016 ET DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Réjean Masson qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de déléguer à la direction générale le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2016, sera présenté au conseil de la MRC. **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.**



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.8 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-23 CONCERNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Gérard Duteau qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de modifier le schéma d'aménagement révisé sera présenté au conseil de la MRC, afin de permettre l'agrandissement du commerce connu comme Matériaux Létourneau à Waterville.

7.9 RÈGLEMENT INSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF EN TRANSPORT COLLECTIF AU SEIN DE LA MRC DE COATICOOK ET DÉTERMINANT SA COMPOSITION ET SES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Benoît Roy qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'instituer un nouveau comité au sein de la MRC, soit un Comité consultatif en transport collectif au sein de la MRC de Coaticook et en déterminer sa composition et ses règles de fonctionnement, sera présenté au conseil de la MRC.

7.10 RÈGLEMENT INSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF EN CULTURE AU SEIN DE LA MRC DE COATICOOK ET DÉTERMINANT SA COMPOSITION ET SES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Gilbert Ferland qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'instituer un nouveau comité au sein de la MRC, soit un Comité consultatif en culture au sein de la MRC de Coaticook et en déterminer sa composition et ses règles de fonctionnement, sera présenté au conseil de la MRC.

8.0 RÈGLEMENTS

CM2015-11-276

8.1 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-23 CONCERNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK (ZI COATICOOK)

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook peut modifier son schéma d'aménagement suivant le processus établi par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

ATTENDU qu'un tel processus commence par l'adoption d'un projet de règlement et en spécifiant la fonction de la commission d'aménagement, l'endroit et l'heure d'au moins une assemblée de consultation sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 21 octobre 2015 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'une assemblée de consultation publique a eu lieu le 23 novembre 2015 et que personne ne s'est opposé ;

ATTENDU qu'un projet de règlement fut adopté le 21 octobre 2015 et transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

ATTENDU que le présent règlement fut remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de l'assemblée du 21 octobre 2015 et de nouveau lors de la convocation du 25 novembre 2015 ;

ATTENDU que ce règlement a pour but de modifier le schéma d'aménagement afin de modifier les délimitations de la zone de faible courant de la rivière Coaticook aux abords du lot 3 311 423 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter le règlement numéro 6-23.35 modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la MRC de Coaticook, comme ici au long reproduit et tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 6-23.35 et en conséquence, signé par le préfet et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.0 AUTRES AFFAIRES

9.1 PACTE RURAL

CM2015-11-277

9.1.1 MODIFICATION DU PROJET DE SAINT-HERMÉNÉGILDE

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook a accordé une aide financière provenant du Pacte rural à la municipalité de Saint-Herménégilde pour l'aménagement d'un jeu de pétanque et de galet ;

ATTENDU que la contribution du Pacte rural était de 4 752 \$;

ATTENDU que les coûts sont supérieurs aux estimations ;

ATTENDU que la municipalité a toujours des sommes disponibles dans son enveloppe réservée ;

ATTENDU que l'augmentation de l'aide provenant du pacte rural respecte tout de même la règle du maximum de 70 % du coût du projet ;

ATTENDU que la contribution serait d'un montant additionnel de 1 378 \$ pour un total de 6 130 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Richard Belleville

IL EST RÉSOLU

- ▶ de bonifier l'aide financière du pacte rural accordée à la municipalité de Saint-Herménégilde pour l'aménagement d'un jeu de pétanque et galet d'un montant de 1 378 \$, pour un grand total de 6 130 \$;
- ▶ de confier le mandat à la direction générale de modifier par un addenda à cet effet ;
- ▶ d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer ledit addenda au nom de la MRC ;
- ▶ d'autoriser la comptabilité à verser le solde de l'aide financière prévue au protocole ainsi que la bonification, lorsque les pièces justificatives auront été transmises.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-11-278

9.1.2 LISTE DE PROJETS 2014-2015

ATTENDU que le Pacte rural 2014-2019 mentionne que l'organisme signataire (la MRC) doit se conformer à diverses attentes du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

ATTENDU que la MRC doit déposer une liste des projets 2014-2015 pour la reddition de compte de l'an 1 ;

ATTENDU qu'il s'agit d'une condition au versement de l'aide financière prévue au pacte rural ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste de projets 2014-2015 et en fait sienne comme si au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'entériner la liste de projets 2014-2015 du pacte rural pour la MRC de Coaticook, tel que présentée ;
- ▶ de déposer ce rapport au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (conformément à l'article 2 b i) de l'an 1 du Pacte rural.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-11-279

9.1.3 DATE DE TOMBÉE – APPEL DE PROJETS PRINTEMPS 2016

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU de fixer au 15 avril 2016 à 16h00 la date limite pour déposer un projet dans le cadre du Pacte rural 2014-2019, dans le cadre du prochain appel à projets.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-11-280

9.2 COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE – RENOUELEMENT DE MANDAT

ATTENDU qu'aux termes du règlement 2-306 (*Règlement instituant un comité consultatif agricole au sein de la MRC de Coaticook et déterminant sa composition et ses règles de fonctionnement*), la durée du mandat des membres est de deux (2) ans ;

ATTENDU que ledit mandat est renouvelable ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU de renouveler le mandat pour une période de 2 ans de messieurs Jacques Masson, Denis Beaulieu, Daniel Cotnoir et Gérard Duteau, tous à titre de représentants des producteurs agricoles, de Rock Simard à titre de représentant des conseils locaux et de Madame Michèle Lavoie, à titre de représentante des citoyens.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-11-281

9.3 ENTENTE PORTANT SUR L'UTILISATION COMMUNE D'UNE RESSOURCE HUMAINE EN LOISIR – ADDENDA - SIGNATURE

ATTENDU que la MRC de Coaticook (*ci-après la MRC*) et les municipalités de Barnston-Ouest, Coaticook, Compton, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton et Waterville (*ci-après les MUNICIPALITÉS CLIENTES*) ont signé en 2009 une entente inter-municipale conformément aux dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) pour l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisir ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 5. Plage horaire, chacune des municipalités clientes s'engagent à payer à la MRC la quote-part des dépenses de la catégorie de fonctions «*Agent de loisirs*» qui lui est attribuée, celle-ci étant calculée en fonctions du nombre d'heures d'une plage de travail hebdomadaire de vingt-trois (23) heures réparties entre elles ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le critère de répartition servant au calcul de la quote-part doit être modifié à compter du 1^{er} janvier 2016, puisque la Ville de Coaticook a manifesté le besoin d'une plage de travail de quatorze (14) heures et non plus de sept (7) heures ;

ATTENDU que les municipalités clientes souhaitent maintenant que le critère de répartition de la ressource, tout en augmentant la portion allouée aux projets locaux ;

ATTENDU que la modification n'aura aucune incidence sur les autres clauses de l'entente, les obligations de la MRC ou des municipalités clientes ne sont pas pour autant modifiées ou diminuées ;

ATTENDU que le conseil de la MRC prend en compte un *addenda* à l'Entente portant sur l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisir et en fait sien comme si au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU d'approuver l'*Addenda* à l'Entente portant sur l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisir tel que présenté et autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier à le signer au nom de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

9.4 CALENDRIER DES SESSIONS 2016



CM2015-11-282

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.4.1 CONSEIL DE LA MRC

ATTENDU que suite à la sanction de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale* (L.Q., 2008, c. 18), le 12 juin 2008, le conseil doit établir par résolution un calendrier des séances ordinaires pour l'année suivante ;

ATTENDU qu'un avis public du calendrier doit être donné par la suite ;

ATTENDU que le calendrier peut être modifié par le conseil, par un nouvel avis public et une résolution à cet effet ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le projet de calendrier pour l'année 2016 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter le calendrier, tel que proposé et ainsi les sessions ordinaires du conseil de la MRC de Coaticook, pour l'année 2016 se tiendront le :

Calendrier des sessions régulières du conseil en 2016	
Janvier	20 janvier à 19h30
Février	17 février à 19h30
Mars	16 mars à 19h30
Avril	20 avril à 19h30
Mai	18 mai à 19h30
Juin	15 juin à 19h30
Juillet	
Août	17 août à 19h30
Septembre	21 septembre à 19h30
Octobre	19 octobre à 19h30
Novembre	23 novembre à 19h30
Décembre	

- ▶ de procéder à la publication dudit calendrier par avis public conformément à la loi.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-11-283

9.4.2 COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC

ATTENDU que suite à la sanction de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale* (L.Q., 2008, c. 18), le 12 juin 2008, le conseil doit établir par résolution un calendrier des séances ordinaires pour l'année suivante ;

ATTENDU qu'un avis public du calendrier doit être donné par la suite ;

ATTENDU que le calendrier peut être modifié par le conseil, par un nouvel avis public et une résolution à cet effet ;

ATTENDU que le comité administratif s'étant fait déléguer certains pouvoirs du conseil, les mêmes obligations sont applicables pour la publication de ses séances ordinaires ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le projet de calendrier du comité administratif pour l'année 2016 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter le calendrier, tel que proposé et ainsi les sessions ordinaires du comité administratif de la MRC de Coaticook, pour l'année 2016 se tiendront les mercredis précédent le conseil de la MRC :



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Calendrier des sessions régulières du conseil en 2016	
Janvier	13 janvier à 11h00
Février	10 février à 11h00
Mars	9 mars à 11h00
Avril	13 avril à 11h00
Mai	11 mai à 11h00
Juin	8 juin à 11h00
Juillet	
Août	10 août à 11h00
Septembre	14 septembre à 11h00
Octobre	12 octobre à 11h00
Novembre	16 novembre à 11h00
Décembre	

- ▶ de procéder à la publication dudit calendrier par avis public conformément à la loi.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

9.5 TRANSPORT



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.5.1 ENTENTE AVEC ACTI-BUS DE LA RÉGION DE COATICOOK

Information est donnée par la direction générale à l'effet que les ententes signées par les municipalités locales avec Acti-Bus se poursuivront jusqu'à leur abrogation et remplacement par une entente signée par la MRC et ce, malgré la déclaration de compétence. Une nouvelle entente devrait être déposée au début de 2016.

CM2015-11-284

9.5.2 PRÉVISION BUDGÉTAIRES 2016 D'ACTI-BUS

ATTENDU que le conseil prend en compte les prévisions budgétaires d'Acti-Bus de la région de Coaticook pour l'exercice financier 2016 et en fait siennes comme ici au long reproduites ;

ATTENDU que ces prévisions budgétaires comprennent des contributions des municipalités sous forme de quote-part de 44 408 \$ et 52 000 \$ (DIV.) au niveau du transport adapté et de 12 000 \$ et 30 000 \$ (DIV.) au niveau du transport collectif ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

IL EST RÉSOLU

- ▶ de refuser les prévisions budgétaires d'Acti-Bus de la région de Coaticook pour l'exercice financier 2016 telles que présentées, le monde municipal ne souhaitant pas palier complètement le manque à gagner de 12 000\$ provenant du CRDITED au niveau du transport adapté ;
- ▶ de demander à Acti-bus de poursuivre les démarches afin de trouver d'autre source de financement pour le transport adapté afin d'éviter l'augmentation de 12 000\$ en quote-part sur une seule année ;
- ▶ de demander à Acti-bus de nous soumettre un nouveau budget au début de l'année 2016.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-11-285

9.5.3 PLAN DE DÉVELOPPEMENT EN TRANSPORT COLLECTIF – STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

ATTENDU que les MRC ont la responsabilité de l'élaboration d'un projet de transport collectif ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a adopté aux termes de la résolution CM2014-11-319 un plan de développement en transport collectif ;

ATTENDU que celui-ci fut transmis au ministre des Transports, en vertu des modalités d'application du Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport collectif ;

ATTENDU que la stratégie de développement du Plan de développement en transport collectif de la MRC est toujours valide et qu'il y a lieu de la reconduire pour 2016 :

ATTENDU que le conseil de la MRC prend en compte le Plan de développement en transport collectif pour la MRC de Coaticook et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU de reconduire pour un an, le Plan de développement en transport collectif pour la MRC de Coaticook tel que soumis et de le transmettre au ministre des Transports dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport collectif.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-11-286

**9.6 VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES – BASE COMMUNE
RÈGLEMENTAIRE - TAXATION**

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c., C-47.1) et notamment celles contenues à l'article 25.1 concernant le traitement des eaux usées;

ATTENDU les dispositions du *Règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (R.R.Q. c. Q-2, r.22);

ATTENDU que la MRC de Coaticook, de concert avec certaines des municipalités locales la composant, s'est prévalu des nouveaux pouvoirs prescrits à la *Loi sur les compétences municipales* afin d'assurer le suivi des opérations de vidange des installations septiques de son territoire et aussi contribuer, progressivement, à la mise aux normes desdites installations ;

ATTENDU le règlement n° 2-311 (2015) édictant le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé de la MRC de Coaticook adopté le 17 juin 2015 dans lequel plusieurs actions ont été retenues, dont celle ayant trait à la municipalisation de la collecte des boues de fosses septiques ;

ATTENDU le règlement n° 2-313 (2015) concernant l'acquisition de compétences par la MRC de Coaticook en matière de gestion des matières résiduelles relativement à la vidange, au transport, à la disposition et au traitement des boues de fosses septiques sur l'ensemble du territoire de la MRC de Coaticook, à l'exception de la municipalité de Compton adopté le 19 août 2015 ;

ATTENDU le règlement n° 2-316 (2015) concernant l'application du service de vidange des fosses septiques dans les limites de la MRC de Coaticook, à l'exclusion du territoire de la municipalité de Compton ;

ATTENDU que les pouvoirs attribués aux municipalités locales en matière d'environnement, de salubrité et de nuisances par la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) ;

ATTENDU que l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) prévoit que toute municipalité locale peut, aux frais du propriétaire de l'immeuble entretenir tout système privé de traitement des eaux usées;

ATTENDU que le traitement des effluents des résidences isolées et bâtiments commerciaux, institutionnels et industriels revêt une grande importance en matière de santé publique et de qualité de l'environnement;

ATTENDU qu'un traitement inadéquat des effluents des résidences isolées et bâtiments commerciaux, institutionnels et industriels est susceptible d'avoir une incidence délétère sur la qualité de l'écosystème des lacs et cours d'eau sur le territoire de la municipalité ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'il est important d'assurer le suivi de la vidange périodique des fosses septiques des résidences isolées et des bâtiments commerciaux, institutionnels et industriels ;

ATTENDU qu'en matière de nuisances et de causes d'insalubrité, le droit acquis n'existe pas ;

ATTENDU que pareillement, il n'existe pas le droit acquis à la pollution de l'environnement ;

ATTENDU que les municipalités locales doivent prévoir dès 2016, un minimum au sein de leur règlement de taxation pour la mise en œuvre de la vidange périodique des fosses septiques ;

ATTENDU que le conseil de la MRC prend en compte les éléments d'une base commune à inclure dans le règlement de taxation et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU d'approuver les éléments d'une base commune à inclure dans le règlement de taxation pour la mise en œuvre de la vidange périodique des fosses septiques et de les transmettre aux municipalités locales.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,75		
Bertrand Lamoureux	19	58,63		
Martin Saindon	2	4,38		
Richard Belleville	1	1,88		
Réjean Masson	1	3,00		
Gérard Duteau	2	4,40		
Benoît Roy	1	3,05		
Henri Pariseau	1	0,65		
Bernard Marion	2	3,32		
Gilbert Ferland	2	3,87		
Nathalie Dupuis	5	13,07		
TOTAL	38/38	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2015-11-287

9.7 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES – COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTS-CANTONS

ATTENDU que la secrétaire dépose le projet de plan triennal 2014-2017 de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Hauts-Cantons conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

ATTENDU que le conseil des commissaires procédera à l'adoption de ce plan lors de sa séance du 28 janvier 2014 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU d'accepter le plan triennal 2014-2017 de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Hauts-Cantons tel que soumis.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-11-288

9.8 ACTE DE CESSION À L'ADJUDICATAIRE – LOTS 849-P, 851-P, 841-P, 845-P ET 987-P DU CANTON DE STANSTEAD, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE STANSTEAD – MUNICIPALITÉ DE STANSTEAD-EST

ATTENDU la demande de la Municipalité de Stanstead-Est à l'effet de leur céder les immeubles qui furent adjugés lors des procédures pour défaut de paiement des taxes en 2014, soit des parties des lots 849, 851, 841, 845 et 987, tous du canton de Stanstead, Circonscription foncière de Stanstead, dans



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

la municipalité de Stanstead-Est, sans immeuble dessus construit et sans numéro civique sur le chemin Boynton à Stanstead-Est (Québec) JOB 3E0 ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte un projet de cession préparé par Me Luc Custeau, notaire et en fait sien, comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que le conseil prend acte des observations de la greffière quant audit projet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver le projet de cession de l'immeuble tel que décrit à la présente, conformément aux directives de la greffière et que la requérante acquitte l'intégralité des taxes dues depuis l'adjudication, tel que prévu par la loi ;
- ▶ d'autoriser le préfet et la greffière et directrice générale adjointe à le signer pour et au nom de la MRC de Coaticook, puisqu'il n'y a pas eu de retrait conformément à la loi pendant le délai prescrit ;
- ▶ de transmettre copie conforme de cette résolution au conseiller juridique de la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION



CM2015-11-289

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.9 SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE, VERSION RÉVISÉE - CONFORMITÉ

ATTENDU que le conseil prend acte de l'attestation de conformité aux Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie, version révisée que le conseil a adopté le 19 août 2015 aux termes de la résolution CM2015-08-190 ;

ATTENDU que le conseil de la MRC doit selon l'article 23 de la *Loi sur la sécurité incendie* adopter le schéma, version révisée sans modification dans les 90 jours de la réception de l'attestation de conformité ;

ATTENDU qu'un avis doit être publié à cet effet dans un journal local pour son entrée en vigueur ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Coaticook, version révisée tel qu'approuvé par le ministre de la Sécurité publique le 17 novembre 2015 ;
- ▶ de confier le mandat à la greffière de publier un avis dans le Crieur public, à cet effet, conformément à l'article 24 de la *Loi sur la sécurité incendie* ;
- ▶ de faire parvenir une copie certifiée conforme du schéma aux municipalités locales, aux MRC contiguës et au SSI œuvrant sur le territoire.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

10.1 PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 23 NOVEMBRE 2015

La secrétaire dépose le procès-verbal du Comité administratif du 23 novembre 2015

10.2 COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015

La secrétaire dépose le compte-rendu du Comité de Sécurité publique du 21 octobre 2015

11.0 RECOMMANDATIONS

11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF DU 23 NOVEMBRE 2015

CM215-11-290

11.1.1 MRC DES LAURENTIDES – MAINTIEN DE LA PARTICIPATION AU PROGRAMME D'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE

ATTENDU que la MRC des Laurentides sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin qu'il maintienne son programme d'entretien de la Route Verte, qui inclue le parc linéaire le P'tit Train du Nord, afin de préserver ce joyau et cet outil de développement ;

ATTENDU que le parc linéaire le P'tit Train du Nord est menacé à cause de la décision du gouvernement du Québec d'abolir sa participation au programme d'entretien de la Route Verte ;

ATTENDU que cette décision pourrait avoir comme conséquence la fermeture de tronçons majeurs à très court terme ;

ATTENDU que la Route Verte est la plus grande vélo route en Amérique et constitue une fierté pour le Québec ;

ATTENDU que la Route Verte est une réalisation unique en Amérique du Nord avec ses 5 300 km d'itinéraire cyclable ;

ATTENDU que cinq (5) millions de personnes l'empruntent annuellement et six (6) millions de Québécois habitent une ville située sur ou à moins de 1 km de la Route Verte ;

ATTENDU que la Route Verte traverse près de quatre cents (400) municipalités qui touchent les trois quarts (3/4) de la population québécoise ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la Route Verte exerce un impact positif sur la santé, l'environnement, l'image de marque du Québec et la mobilité des citoyens ;

ATTENDU que la Route Verte est un outil de développement économique et social pour les municipalités traversées. Le touriste à vélo dépense davantage, voyage souvent et pour de plus longues périodes que le touriste d'agrément «typique». De plus, au-delà des taxes reliées à cette activité perçues par le gouvernement du Québec, un ensemble d'entreprises bénéficient directement de ces dépenses touristiques : 500 établissements certifiés «Bienvenue cyclistes», auxquels s'ajoutent la restauration, les attractions touristiques, les produits régionaux, les boutiques de vélo, etc. ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 23 novembre 2015 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC des Laurentides dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin qu'il maintienne son programme d'entretien de la Route Verte, qui inclue le parc linéaire le P'tit Train du Nord, afin de préserver ce joyau et cet outil de développement ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la FQM et à l'UMQ pour appui ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

12.0 CORRESPONDANCE



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La secrétaire dépose le compte rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

13.0 RAPPORTS

13.1 PRÉFET

Le préfet fait un bref retour sur les principales activités, soient : une rencontre du Groupe de travail sur la production de bois et l'aménagement durable des forêts, une rencontre du CA d'ActiSports où plusieurs ententes ont été finalisées pour le prix de location des plateaux sportifs, le dîner de la Chambre de commerce de Sherbrooke où le Premier ministre Philippe Couillard était l'invité (il remercie les élus de la MRC pour la bonne représentation de la MRC), ainsi que la Tournée les rendez-vous du Président de la FQM.

13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Jacques Madore, responsable des dossiers de loisirs indique que la rencontre de Carrefour loisirs se tiendra le 26 novembre prochain.

Nathalie Dupuis, déléguée à la SADC indique que le plan de développement stratégique est maintenant disponible, il sera diffusé également par capsule auprès des partenaires. Au niveau des dossiers Famille et Aînés, elle rappelle que le renouvellement des politiques Famille et aînés jusqu'en 2018 et la tenue de la Fête régionale de la famille le 6 décembre prochain. Au niveau du CAB, elle rappelle que la Guignolée des médias se déroulera le 3 décembre et la cuisine collective des fêtes se tiendra le 8 décembre. Grâce à une subvention du Programme Initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité (ITMAV) du ministère de la Famille et des Aînés, un travailleur de milieu pour les personnes âgées débutera bientôt dans la MRC afin de rejoindre les aînés à risque de fragilisation, en vue de favoriser leur accompagnement vers les ressources pertinentes de leur communauté, tout en laissant ou en redonnant à la personne aînée le pouvoir d'agir sur sa destinée. Au niveau de la Ressourcerie des frontières, les prix devraient être revus à la baisse afin de favoriser un certain roulement et une diminution de l'inventaire.

Bernard Marion, responsable des dossiers de Sécurité incendie, indique que la Table des intervenants d'urgence a assisté à une présentation du ministère de la Sécurité publique sur les interventions des services d'urgence hors des réseaux routiers. Un comité régional pourrait être créé sous la coordination du ministère incluant entre autres la SQ, les services ambulanciers, les SSI, CAUCA, les associations touristiques, le CHUSSS, etc. si la MRC souhaite se doter d'un protocole d'intervention. La clé du succès est l'adhésion de tous les intervenants d'urgence pour optimiser les interventions et la desserte du territoire.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gérard Duteau, délégué au CIARC indique que Kariane Cotnoir est la nouvelle gérante de ferme. Au niveau du CRIFA, les inscriptions sont en hausse et de nouveaux volets devraient être ajoutés à l'offre de cours, tels la biodiversité et la permaculture. L'Assemblée générale annuelle se tiendra le 10 décembre prochain.

Réjean Masson, responsable des dossiers agricoles indique que la prochaine rencontre du comité se tiendra le 9 décembre prochain.

Richard Belleville, responsable des dossiers de matières résiduelles indique que la prochaine rencontre du CA de Récup-Estrie est la semaine prochaine. Au niveau du site d'enfouissement, le travail continue afin de pouvoir recueillir les boues des fosses septiques.

Martin Saindon, responsable des dossiers de transport indique que la CA d'Acti-Bus négocie présentement le renouvellement du contrat de travail de la directrice. Monsieur Steve Proulx a démissionné de son poste d'administrateur. Les circuits et les règlements généraux seront révisés dans les prochaines semaines. Un nouvel autobus fait partie des projets d'acquisition pour 2016.

Bertrand Lamoureux, responsable des dossiers Aménagement indique que la prochaine rencontre du comité se tiendra le 7 décembre prochain.

13.3 DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ÉQUIPE DE LA MRC

Les principaux dossiers ayant occupés la direction générale et l'équipe de la MRC au cours du dernier mois (outre les sujets discutés au conseil) sont les suivants : la mise en œuvre de la compétence en transport collectif et adapté, les prévisions budgétaires, le PIIRL, le suivi du schéma incendie révisé, la préparation de la grande simulation incendie, les demandes d'aide financière pour la formation des pompiers, 7 exercices d'évacuation, inspections en marge du Schéma incendie, présentation de la réglementation de zonage au CCU de Martinville, révision du zonage à Stanstead-Est, suite et fin de la tournée de consultation sur le schéma d'aménagement et de développement, la délimitation des zones inondables de Waterville et East Hereford, photointerprétation des milieux humides, supervision de la fin des travaux aux abords du ruisseau Pratt au centre-ville de Coaticook, la supervision et planification de divers travaux, plan d'action pour la vidange des fosses septiques, surveillance de travaux de stabilisation et d'entretien, 4 permis d'abattage d'arbres, soutien à Forêt Hereford pour sa demande à la CPTAQ, document promotionnel et ajout de contenu dans le site web en développement entrepreneurial, réseautage dans les industries, création du comité de développement économique, soutien à 2 nouveaux commerces à Coaticook, démarchage pour une entreprise de transformation agroalimentaire, déploiement de projets de Saines habitudes de vie, organisation de la Fête régionale de la famille, renouvellement des plans d'action des politiques Familles et Aînés, pré-inventaire architectural résidentiel à Coaticook, consultation sur les besoins en services d'animation estivale à Waterville, structuration du camp de jour à STH, développement d'une thématique « entrepreneuriale » pour les SAE 2016, clôture de la saison touristique, marché de Noël, fermeture du BAT, démarchage pour un nouveau spectacle à Coaticook, etc. Le directeur général et le préfet ont rencontrés L'Honorable Marie-Claude Bibeau et son attaché politique pour l'accueil de réfugiés syriens. Le Service d'aide aux néo-canadiens est en charge de leur arrivée et leur déploiement en région. De plus, le directeur



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

général fait la présentation de Yukigassen Québec qui est à l'origine d'une nouvelle activité hivernale, une grande bataille de boules de neige qui se déroulera au Parc de la Gorge et dans les fêtes hivernales dans les municipalités locales dans le cadre de Plaisirs d'hiver.

13.4 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS

13.4.1 RAPPELS

13.4.1.1 FÊTE RÉGIONALE DE LA FAMILLE – 6 DÉCEMBRE

La greffière rappelle aux élus que la Fête régionale de la famille se tiendra le 6 décembre à l'école secondaire La Frontalière. Il s'agit de la 25^e édition et à cette occasion la fête débutera à 11h00.

13.4.1.2 SOUPER DES FÊTES – 27 NOVEMBRE - STEE

La greffière rappelle aux élus que le Souper des fêtes de la MRC se tiendra le 27 novembre au centre communautaire de Sainte-Edwidge-de-Clifton, Un coquetel sera offert par la municipalité hôtesse à compter de 18h00 et le souper sera servi à 19h00.

13.4.2 BULLETINS CONTACT DE LA FQM

13.4.2.1 DU 3 NOVEMBRE 2015

La secrétaire dépose le bulletin d'information Contact de la FQM du 3 novembre 2015.

13.4.2.2 DU 17 NOVEMBRE 2015

La secrétaire dépose le bulletin d'information Contact de la FQM du 17 novembre 2015.

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler.

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 22h02.

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LE PRÉFET



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 25 novembre 2015.

Responsable des archives

